

# Folofolo

Revue des sciences humaines et des civilisations africaines

N° Décembre 2020

*Tome 2*

ISSN 2518-8143



# **FOLOFOLO**

## **Revue des sciences humaines et des civilisations africaines**

**Décembre 2020**

*Tome 2*

<http://www.folofolo.univ-ao.edu.ci>

## **Administration et Rédaction**

Directeur de publication BAMBA Mamadou

Rédacteur en chef KAMARA Adama

Rédacteur en chef adjoint KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster ALLABA Djama Ignace

Chargé de diffusion et de marketing ALLABA Djama Ignace

Trésorière KOUADIO Affoué Sylvie

## **Comité scientifique**

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

Sékou BAMBA, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët-Boigny/IHAAA

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët-Boigny/IHAAA

OSSEYNOU Faye, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

LATTE Egue Jean Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

KOUAKOU Antoine, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

GUIBLEHON Bony, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ASSI Kaudjis Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

Marie MIRAN, Maître de conférences, EHESS/IMAF Paris

GBODJE Sékré Alphonse, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Kouakou Siméon, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BATCHANA Essohanam, Maître de conférences, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Maître de conférences, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BEKOIN Tano Raphaél Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

## **Comité de lecture**

KOUAKOU Antoine

BATCHANA Essohanam

CISS Ismaila

VEI Kpan Noël

GOMA-THETHET Joachim Emmanuel

N'SONSSISA Auguste

CAMARA Moritié

FAYE Osseynou

IDRISSA Bâ

BAMBA Mamadou

SARR Nissire Mouhamadou

GOMGNIMBOU Moustapha

DEDOMON Claude

DEDE Jean Charles

BAMBA Aboulaye

DIPO Ilaboti

## EDITORIAL

Prétendre écrire l'histoire de la civilisation africaine peut paraître une gageure.

En effet, des faits restent peu connus, et l'exploration intellectuelle et scientifique de l'Afrique n'est pas toujours chose aisée.

Le chercheur doit recueillir, classer et critiquer les sources écrites et orales de même qu'une documentation abondante pour aboutir à la vérité scientifique.

Il est pourtant nécessaire de réanimer à travers des écrits originaux la réalité substantielle de la civilisation africaine de l'époque antique à la période contemporaine en passant par les périodes médiévales et modernes.

C'est à cette tâche que s'est consacré ce numéro de la revue "FoloFolo".

Les propositions de sujets et les diverses approches scientifiques dans une entière liberté d'expression se sont avérées enrichissantes.

Ce numéro de décembre 2020 explore la science dans sa diversité.

Le résultat recherché est de connaître l'Afrique et ses civilisations dans sa profondeur et bien sûr avec ses joies et ses peines, mais aussi et surtout de proposer des pistes pour un développement durable de ce continent.

La pluralité des articles, l'originalité des problématiques et la diversité des sujets autorisent à penser que ce numéro sera accueilli à sa juste valeur par les universitaires.

**Bamba Mamadou**

## TABLE DES MATIERES

<b>Issa DIALLO / Adama KONE / Amadou TRAORE:</b> Covid-19 à Bamako : Mythe ou réalité ? Analyse de la perception des populations .....	7–19
<b>Adama KABORE:</b> Migrations et sécurisation des terres dans l'espace Kroumen (1963-1999) .....	20–38
<b>DOSSO FATOU / SAVADOGO MATHIAS:</b> L'offensive turque en Afrique : le cas de la Côte d'Ivoire (2010-2016) .....	39–57
<b>Hervé Landry COULIBALY:</b> La pléthore de partis politiques au Burkina Faso de 1991 à 2017 : causes et impacts .....	58–73
<b>Noël Okobé DATRO / Marc ATTOH:</b> Les mercenaires libériens et la crise militaro-politique en cote d'ivoire : 2002-2003 .....	74–93
<b>René ELOUNDOU MBASSI :</b> L'Aperçu historique de la gestion des femmes militaires dans l'armée camerounaise : 1984-2015 .....	94–117
<b>FOFANA Lacina / Foussata Dagnogo / Djibril Konaté :</b> L'impact de la migration sur le cadres de vie des populations dans le périmètre minier de tongon, au nord de la côte d'Ivoire .....	118-132
<b>Ardjouma TUO :</b> Communication du risque face à l'utilisation du gaz butane par les taxis communaux de Bouaké (Côte d'Ivoire) .....	133-146
<b>Dangnisso BAWA:</b> Extraction des argiles sur le talus de la route Adéta-Danyi N'Digbé et risques de mouvements de masse .....	147-159
<b>SORO Nahoua Adama / SILUE Donakpo / DIABATE Songui:</b> Le problème d'éducation et la formation des populations agricoles de dongouine face aux risques de maladies hydriques liées à leurs activités .....	160-170

<b>KOUAMÉ Jean Luc Kouassiblé / N'GUESSAN Mahomed Boubacard:</b> "Les fondations politiques" : des instruments diplomatiques allemands méconnus en Afrique occidentale (1960 à aujourd'hui) .....	171-187
<b>Dimitri OVENANGA-KOUMOU:</b> Inachèvement de l'homme et liberté chez Kant .....	188-199
<b>Mahamoudou OUBDA:</b> l'islam dans le regard chrétien (631-2019) .....	200-220
<b>Fatou DIOP/ Cheikh Ibrahima NIANG / Sara Danièle DIENG / El Hadji Papa Abdourahim SY:</b> L'accompagnement psychosocial des personnes vivant avec l'hypertension et ses complications à Dakar .....	221-238
<b>Koffi Amouzou SOSSOU:</b> La gestion des plantations agricoles du sud-ouest Togo (1914–1920) .....	239-252
<b>Mathata Mireille Pulchérie-Laure OUATTARA:</b> Les <i>dyulamoussou</i> : une classe de femmes d'affaires à Kong (XVIIIe-XIXe siècles) .....	253-267
<b>ASSI Amon Jean-Paul:</b> Les Sénégalais et l'islamisation de la Côte d'Ivoire méridionale (1893-1956) .....	268-289
<b>ODY Marcel Arnoux / KOUADIO Guessan:</b> Les syndicats guinéens et le régime du président Lansana Conté (1990-2008) .....	290-306
<b>YAO Koffi Léon:</b> La caisse de stabilisation et de péréquation de Côte d'Ivoire : des origines à la dissolution (1954- 1999) .....	307-316
<b>Ichaka CAMARA:</b> Grands axes de la lutte contre la corruption au Mali de l'indépendance à Mars 2012 .....	317-334
<b>Ehouman Dibié Besmez SENY / Mamadou DELY:</b> La condition de la croyance en des divinités des contes en Afrique en mutation .....	335-347
<b>Abdoulaye KONÉ:</b> Sanoussi Diaby et la diffusion du <i>Hamallisme</i> à Daloa de 1930 à 1977 .....	348-360

# MIGRATIONS ET SÉCURISATION DES TERRES DANS L'ESPACE KROUMEN (1963-1999)

Adama **KABORE**

*Doctorant en Histoire à l'Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan*

*Mail : [kabadama@yahoo.fr](mailto:kabadama@yahoo.fr)*

*Tel : +225 59332971*

## **Résumé**

L'espace kroumen est une région d'immigration où se sont installés des autochtones et des allogènes originaires des pays voisins pour exploiter les vastes massifs forestiers de la région. Cela a entraîné un profond changement de l'institution du « tutorat » entre les autochtones et les migrants. Le sentiment d'insécurité foncière et l'ampleur des conflits fonciers en milieu rural amènent les exploitants migrants et les autochtones à mettre en place des pratiques locales de sécurisation afin d'éviter des conflits fonciers. La polarisation des études sur les conflits fonciers permet de saisir les causes et les conséquences des conflits. Mais cette étude met l'accent sur les différentes formes de sécurisation foncière qui s'adoptent et s'adaptent dans l'espace kroumen. L'exploitation croisée des données permet de comprendre d'abord le contexte général des flux migratoires en direction de l'espace kroumen. Ensuite d'exposer les différents modes d'accès à la terre et enfin les différentes formes de sécurisation foncières pratiquées entre les autochtones kroumen et les migrants.

**Mots-Clés** : Migrations, Kroumen, Accès à la terre, Sécurisation foncière.

## MIGRATION AND SECURITY OF LAND IN SPACE KROUMEN (1963-1999)

### **Abstract**

The Kroumen area is a region of immigration where foreigners and non-natives from neighboring countries have settled to exploit the vast forest massifs of the region. This has brought about a profound change in the institution of "tutoring" between natives and migrants. Insecurity of tenure and the scale of land disputes in rural areas have led migrant farmers and indigenous people to set up local security practices in order to avoid land disputes. The polarization of scientific studies on land conflicts makes it possible to grasp the causes and consequences of land tensions. But this study emphasizes the different forms of land security that are being adopted and adapted in the Kroumen area. The cross-processing of the data makes it possible first to understand the general context of migratory flows towards the Kroumen area. Then, the study exposes the different modes of access to land in the Kroumen country and finally the different forms of land security practiced between the indigenous Kroumen and the migrant exploiters.

**Keywords**: Migration, Kroumen, Access to land, Land tenure security.



## Introduction

Après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960, la politique migratoire mise en place sous la colonisation n'est pas brisée. Les régions forestières de la Côte d'Ivoire connaissent d'importants flux migratoires de populations d'origines diverses. La région du Sud-Ouest dans son ensemble attire les migrants pour plusieurs raisons. En 1963, la Côte d'Ivoire fait voter à l'Assemblée Nationale la loi du « 20 mars 1963 » qui en substance affirme la propriété de l'État sur l'ensemble des terres. Cette législation foncière d'ailleurs qui ne fut pas promulguée avait pour objectif d'accélérer la mise en valeur des terres afin de développer l'économie de plantation. Cette vision se conjugue avec l'adoption d'une politique migratoire libérale par l'État ivoirien. La fameuse phrase du président Felix Houphouët Boigny : « *L'avenir du pays repose sur l'agriculture(...) et la terre appartient à celui qui la met en valeur* » est un indice d'encouragement pour les mouvements de colonisation agricole (Courtin et al, 2010 : 15).

La crise foncière de 1999 qui a opposé les autochtones kroumen aux migrants lobi et dagari dans la tribu hampo montre en filigrane l'importance de la colonisation des terres par les migrants. La focalisation des travaux scientifiques sur le conflit foncier dans le Grand-Ouest en générale et en particulier dans le Sud-Ouest (Kabore, 2015 ; Gaouli Bi, 2012 ; Babo 2010 ; Chauveau, 2005 ; Alépé 2001 ; Schwartz, 2000) occulte très largement les phases migratoires et les formes de sécurisations des terres cédées par les autochtones kroumen aux migrants. Comment les autochtones et les exploitants migrants arrivent-ils à sécuriser les terres cédées dans l'espace kroumen ?

Pour l'analyse du problème, l'étude s'adosse sur la théorie interactionniste qui analyse les comportements des acteurs en termes de stratégies d'acquisition et de sécurisation des ressources. La méthodologie adoptée dans le cadre de cette étude est la méthode classique de l'exploitation croisée des données de terrain (sources orales) et de la bibliographie existante. Le croisement des sources orales et des travaux scientifiques a permis d'avoir un contrôle sur la qualité des données historiques disponibles. Cet article se décline en trois axes. D'abord l'étude restitue le contexte global de la migration de la main d'œuvre. Ensuite l'étude analyse les modes d'accès à la terre et enfin explique les différentes formes de sécurisation des terres dans l'espace kroumen.

## 1– Contexte des mouvements migratoires vers l'espace kroumen

### 1.1-La disponibilité des terres cultivables

L'espace kroumen est situé dans l'extrême Sud-Ouest du pays. Il est entre 04°25'N de la latitude nord et 07°52'O de la longitude ouest et bénéficie d'un climat très humide pour l'agriculture (Borremans, 2004 : 132). Les Krou sont un ensemble de peuples, appartenant à la famille linguistique située au Sud-Ouest et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire selon l'étude de Gilbert Gonnin et René Kouamé Allou (Gonnin et Allou, 2006 : 41). C'est à partir du XVIIe siècle que les Kroumen ont occupé leur habitat actuel sous la pression conjuguée des Manding et des Akan. Dès le XVe siècle, les Kroumen étaient en contact avec les Européens sur la côte à l'Est du cap des palmes.

Au cours des siècles suivants (XVe –XVIIIe siècles), ils sont pris comme courtiers pour les opérations commerciales liées à la malagouette. Les Kroumen vont exercer aussi la fonction d'intermédiaires dans la traite négrière et se mettre au service des Européens non seulement sur les côtes, mais aussi dans les autres points du rivage ouest-africain comme gérants des établissements commerciaux fixes (comptoirs, factoreries), soutiers sur les navires à vapeur. Ils constituaient une force de travail dans les plantations de canne à sucre anglaise aux Indes occidentales ou de cacao espagnols à Fernando Poo.

À ce propos, Alfred Schwartz note que : « *Les Kroumen étaient bien connus des usagers de la côte ouest-africaine. Ils faisaient alors incontestablement partie du "folklore" des ports et rade de Conakry à Pointe-Noire, voire à Loanda* » (Schwartz, 1980 : 153). Notons que pendant la colonisation, l'espace kroumen a continué de fournir la main-d'œuvre aux services du gouvernement local de la colonie, en particulier aux wharfs, aux maisons de commerce du littoral et aux navires de commerce français, ou d'autres nationalités, amenés à mouiller dans le golfe de Guinée. Christine Berhence souligne que : « *la vie des Kroumen du sud-ouest de la Côte d'Ivoire apparaît donc axée sur deux activités principales : l'une dominante ; la navigation. L'autre complémentaire ; l'agriculture de subsistance* » (Behrence, 1974 : 205). Ces différentes explications des auteurs montrent que les Kroumen se trouvaient loin des terres pour les cultures agricoles. Ils étaient orientés vers les activités maritimes jusqu'au déclin des activités portuaire avec l'opération San-Pedro en 1971. (Schwartz, 2000 : 58-60).

L'activité maritime a fini progressivement par s'imposer aux Kroumen comme seule activité digne d'intérêt, au détriment de l'activité agricole. Le type d'agriculture pratiqué se

résumait donc à une production vivrière minimale, afin de satisfaire les besoins alimentaires de la petite famille. Une agriculture de ce type n'était pas consommatrice des terres jusqu'à l'implantation des agro-industries dans les années 70-80.

La double vie centrée sur l'agriculture de petit espace et l'activité maritime a éloigné les Kroumen de l'économie de plantation, ce qui n'a pas eu d'impact sur les réserves forestières. La densité démographique de l'aire krou était faible dans les 70 avec une moyenne de 8 hab/km<sup>2</sup> selon une étude réalisée par Alfred Schwartz (Schwartz, 1974, 2). En plus d'être une région sous-peuplée, l'espace kroumen était enclavée avant les vastes opérations de l'ARSO dans le sud-ouest. Alfred Schwartz souligne que :

*La mise en valeur agricole de l'immense espace forestier sous-peuplé que constituait alors le sud-ouest ivoirien à l'échelle du quadrilatère Tabou-Sassandra, Soubré-Tai, dont la partie rurale ne comptait en 1971 que 20000 habitants pour 17300km<sup>2</sup>, soit à peine plus d'un habitant au km<sup>2</sup> (Schwartz, 1982 : 293)*

Il ressort de notre analyse que l'espace kroumen comme les autres départements du Grand-Ouest n'était pas soumis à une pression foncière jusqu'à la veille de l'ouverture du nouveau front agricole. Les terres étaient disponibles puisqu'il n'y a pas eu une véritable poussée démographique sur les terres disponibles, comme ce fut le cas dans les anciens fronts pionniers agricoles (Abengourou, Dimbokro, Oumé, Alepé) selon les travaux des chercheurs Ibo Jonas (Ibo, 2006). Certes, la disponibilité des terres agricoles fut un facteur d'attraction pour les migrants dans cette région, mais l'arrivée progressive des migrants dans l'espace kroumen résulte du déclin des anciens fronts pionniers agricoles dans les zones forestières d'ailleurs saturés.

## **1.2 – Abandon des anciens fronts pionniers agricoles**

L'histoire rurale de la Côte d'Ivoire coloniale et postcoloniale est marquée par une série de succession de fronts pionniers agricoles partant d'Est en Ouest. À partir des années 1920 -30, on a l'émergence timide du premier front pionnier de la colonie dans le Sud-Est. Ibo Jonas résume l'évolution des fronts pionniers dans ces propos :

*Parti du Sud-Est forestier dès les années 1930, le mouvement de colonisation agricole des forêts en dessous du 8<sup>ème</sup> parallèle s'est déplacé dans le Centre-Ouest avant de se stabiliser à partir des années 1970 dans le Sud-Ouest, considéré aujourd'hui comme le dernier front pionnier de ce cycle (Ibo, 2006 : 8).*

Ainsi, les pays agni, akyé, abouré, baoulé, sont en pleine mutation avec l'accélération de l'économie de plantation. La diffusion progressive des cultures agricoles comme le café, le cacao est intimement liée à une forte mobilisation de la main-d'œuvre agricole. La main-

d'œuvre venant du centre, du nord de la Côte d'Ivoire et surtout des pays voisins suit de bout en bout l'évolution progressive des fronts agricoles. Ibo Jonas toujours dans le même article attire notre attention sur l'évolution du front agricole appelé la boucle du cacao (Dimbokro, Oumé) en ces termes :

*De 1950 à 1968, cette région détient près de 28% des surfaces cacaoyères et 28% de la production de cette spéculation. L'essor de ce front pionnier est tributaire de la main-d'œuvre voltaïque qui représentait 71% des travailleurs employés par les planteurs de la boucle du cacao (Ibo, 2006 : 12).*

L'analyse de ce passage montre que la progression des activités agricoles conditionne énormément le projet migratoire. La migration suit donc le déplacement de la ceinture agricole. Ce double jeu crée un épuisement des réserves forestières des premières zones agricoles. À la fin des années 1960, la région connaît un déclin lié au vieillissement des vergers, à l'appauvrissement des sols et l'épuisement des espaces forestiers. Toutefois, le front pionnier du Centre Ouest depuis 1950 qui s'était activé, avait drainé les anciens pionniers agricoles du Sud-Est et du Centre ainsi que les manœuvres jusqu'en 1970. Kouadio Komenan dans son étude souligne que la sécheresse et les incendies qui ont ravagé dans les années 1980, l'ancienne boucle du cacao (l'Est et le Centre-Ouest) a poussé les agriculteurs de ces anciens fronts pionniers à converger et s'établir au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (Kouadio, 2014).

En effet, la ceinture agricole se resserre vers le Sud-Ouest (dans l'espace Kroumen) avec le coup d'accélérateur donné par le gouvernement avec son maître d'œuvre : Autorité pour l'Aménagement de la région du Sud-Ouest (ARSO). Ce projet d'envergure érige complètement les régions du Sud-Ouest enclavées en de nouveaux fronts agricoles. Le sociologue Alfred Schwartz montre qu'avec l'aménagement du Sud-Ouest, la région est devenue un front pionnier agricole important. Il mentionne ceci :

*En 1968, la Côte d'Ivoire entreprend les plus importantes opérations de développement de la première décennie de son indépendance nationale, l'opération San-Pedro. Il s'agit de mettre en valeur une région restée jusqu'alors en marge du "miracle ivoirien", le sud-ouest du pays, une région aux potentialités économiques considérable (Schwarz, 1982 : 293).*

Le chef du village de Ménéké, Kouadio Sougbalou quant à lui soutient qu' : « avec l'ouverture de la région dans les années 1970, les manœuvres agricoles et les manœuvres des chantiers sont beaucoup rentrés ici (dans l'espace kroumen). Cela a favorisé l'essor de plusieurs activités agricoles. »<sup>1</sup> Dans sa logique de développement de la région, l'État a

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec Pierre Sougbalou Kouadio, chef de Ménéké .

procédé à une distribution massive de terres en 1975. Brou et Charbit mentionnent à cet effet qu' « *en cinq ans, le taux d'utilisation du sol est passée de 20% à 65%* » (Brou, Charbit 1994 : 42). L'objectif de l'État était de briser l'isolement de cette région qui a vécu à l'écart de l'économie de plantation. Ces actions contribuent à faire de la région un nouveau front pionnier agricole pour ces dernières années. Cette réalité va faire converger plusieurs peuples dans la région à la recherche d'emploi et surtout en quête de terre-forêt pour s'installer.

### **1.3-La politique agricole de l'État et le besoin d'une main-d'œuvre**

Depuis l'époque coloniale, la Côte d'Ivoire a choisi un modèle économique de développement centré sur l'agriculture. En 1960, le pays ne renonce pas aux prérogatives de l'État sur les terres. L'adoption de la loi foncière du 20 mars 1963 à l'Assemblée Nationale qui d'ailleurs n'a pas été promulguée permet à l'État de dérouler sa politique de mise en valeur des terres surtout rurales afin de développer une économie de plantation. La phrase du président Houphouët « *l'avenir du pays repose sur l'agriculture et la terre appartient celui qui la met en valeur* » (Courtin et al, 2010 : 15) montre les enjeux à double niveau. Un premier met l'accent sur le développement des activités agricoles et le second est l'incitation à l'immigration. Le résumé de Brou et Charbit est frappant sur la politique agricole qui soutend en même temps la politique migratoire libérale. Ces auteurs arrivent à la conclusion suivante :

*La politique migratoire de la Côte d'Ivoire à une composante juridique (la législation foncière) et économique (la création d'emploi), avec un objectif central, attiré dans le sud la force de travail indispensable au développement d'un secteur jugé prioritaire, l'économie de plantation (Brou et Charbit, 1994 : 41).*

Pris l'une dans l'autre, les régions forestières avaient besoin d'une main-d'œuvre pour la mise en valeur des terres. Le développement intégré de la région du Sud-Ouest, dont la construction du port autonome de San-Pedro, confiée à l'ARSO, l'installation des agro-industriels étatique comme la SODEPALM<sup>2</sup> et par la suite la Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), et Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB) étaient confrontés au problème de la main-d'œuvre locale. Une des premières raisons est le problème de la main-d'œuvre locale peu abondante qui s'explique par la faible densité de la population sur le territoire. Autre raison valable, est le goût aiguisé des Kroumen pour d'autres secteurs d'activités autre que le secteur agricole. Le choix des activités maritimes ne leur disposait pas véritablement à se faire engager pour des travaux agricoles. Pour faire face à la pénurie de la

---

<sup>2</sup> Sodepalm, société d'Etat créée pour l'appui au programme de production d'huile de palme.

main-d'œuvre, les responsables des entreprises en place font appel à une main-d'œuvre extérieure.

Interrogé sur la question, le chef de la communauté burkinabè de Ménéké, Belem Kassoum affirme : « *Moi, je suis arrivé en pays kroumen, plus précisément à Tabou grâce à la Sodepalm. En 1970, la Sodepalm est venue recruter des manœuvres à Abengourou (..). C'est comme cela que j'ai été recruté et amené ici* »<sup>3</sup>. Glogba Gnepo Emile ne dit pas le contraire que Kassoum Belem lorsque la question lui fut posée autrement. Pour lui : « *Les étrangers que vous voyez dans nos villages, campements, villes, sont arrivés dans la région par le biais des sociétés agricoles en place. Ils sont allés chercher des manœuvres ailleurs. On les voyait venir progressivement* »<sup>4</sup>. Le flux migratoire dans l'espace kroumen s'est fait à deux niveaux. Le premier flux migratoire fut le fruit des sociétés agricoles de la place qui faisaient venir de la main-d'œuvre agricole. Quant au second flux des migrations, notons que c'est une migration libre motivée par la volonté d'avoir des terres cultivables. Les migrants qui autrefois venus comme manœuvres agricoles sont devenus par la suite des planteurs dans la région. Par quelles méthodes ont-ils eu accès aux terres en pays kroumen ?

## **2-Les méthodes d'accès à la terre par les migrants dans l'espace kroumen**

### **2.1-l'accès aux terres par les donations.**

L'accueil et l'octroi d'une parcelle de terre à un migrant sont du ressort des autochtones kroumen. Dans les villages et campements, l'installation des migrants s'est réalisée par un tuteur kroumen ou par un ancien migrant. Par l'institution du « tutorat » plusieurs migrants venus pendant les deux premières décennies de la période post-coloniale ont accédé aux terres par les dons. Le travail de Niho Ouattara et Jean-Paul Coffi nous permet de distinguer la donation pure et simple et la donation à charge (Ouattara, Coffi, 1989). Grâce à la donation pure et simple, des immigrés burkinabè, baoulé, malinké ont eu accès à des portions de terres qu'ils ont mis en valeur. Cette donation est une sorte de convention par laquelle le Kroumen reconnaît à l'exploitant un droit de culture générale.

Les migrants ne peuvent que bénéficier de l'usage de la terre cédée que pour une courte durée. Le travail agricole sur les terres se résume à la culture des saisons comme le maïs, le riz, le manioc etc. La donation à charge quant à elle : « *est une convention par laquelle le détenteur coutumier cède une partie de ses terres à l'exploitant moyennant la*

---

<sup>3</sup> Kassoum Belem, chef de la communauté burkinabè de Ménéké. Entretien réalisé à Ménéké.

<sup>4</sup> Entretien réalisé avec Emile Gnepa Glogba, chef de terre de Gliké.

*création d'une plantation à son profit* » (Ouattara, Coffi, 1989 : 257). Cette forme de donation fut une parfaite « convention » entre les autochtones et les migrants. Les premiers migrants sont devenus alors à leur tour des planteurs par le biais des donations. Takouo Sougbalou donne une explication :

*Nos parents avant les années 80, ont donné gratuitement, sans parfois même définir les bornes, des hectares de forêts aux migrants. Ils demandaient juste en retour un champ de riz chaque année pour eux (kroumen). Cela s'est fait aussi parce que s'était une relation de père et fils vu que les migrants étaient pris comme des fils par les parents (...) et ils étaient en grande majorité serviables*<sup>5</sup>

Voici la position d'un migrant qui loin de remettre en cause les propos des autochtones abonde dans le même sens en montrant les liens de fraternité très solide. Kouamé Kouamé pour sa part affirme : « *Nos tuteurs, nous ont accepté dans les villages et campements. Ils ont donné des terres gratuitement* »<sup>6</sup>. À l'analyse des arguments avancés, on note que la méthode d'accès à la terre par les premiers migrants en pays kroumen, émane d'une bonne relation entretenue entre le tuteur et le migrant pris comme manœuvre dès son arrivée. Cela s'est fait dans la pure tradition africaine où donner la terre à un étranger est une forme d'intégration au sein de la communauté. L'accès à la terre par les donations est un processus plus large d'intégration à la communauté consolidé à travers une relation de « tutorat » selon la réflexion de Jean Philippe Colin (Colin, 2005 : 182). La marchandisation progressive des terres autour des années 80-90 a permis aux migrants d'avoir des parcelles de terres.

## **2.2-La marchandisation des terres par les autochtones.**

La vente des terres est devenue une pratique courante à partir des années 1980 dans la région du Sud-Ouest. Traiter cette question est parfois délicate dans la mesure où la reconnaissance de la validité ou la légitimité des documents produits ou non pose problème. Les enquêtes menées dans le département de Tabou et des travaux de Debegnoun Soro et Jean Philippe Colin, Jean Philippe Colin, Ayouz Mourad (Soro et Colin 2008 ; Colin, 2005 ; Colin et Ayouz, 2013) donnent une visibilité des conditions qui entourent cette pratique. Les allogènes et les allochtones ont eu massivement accès à la terre par le biais des achats/ventes des terres (forêt) ou des plantations.

Plusieurs cas de figures se dessinent au niveau de la vente des terres. Sur les raisons de la vente des terres en Afrique, Lazare Crinot note que : « *des considérations (funérailles, mariages, baptêmes, scolarisations, maladies...) conduisent souvent le paysans à brader la*

---

<sup>5</sup> Entretien réalisé avec Pierre Sougbalou Kouadio chef de Ménéké.

<sup>6</sup> Entretien réalisé avec Kouamé Kouamé à Ménéke.

*terre qui constitue pour lui un instrument de travail indispensable* » (Crinot, 1989 : 198). Dans un article, Marietou Koné qui s'est intéressée à la question donne une idée des prix des parcelles à l'hectare de 1950 à 2004. Elle note que les prix variaient de 30 000 à 250 000 francs CFA dans la sous-préfecture de Breguhé (Koné, 2006 : 10). Notons qu'autour des années 80, il y a un profond changement de pratiques concernant le tutorat dans le paysage socio-foncier. La terre devient un bien marchand important qui a pris de la valeur en fonction de la demande et des besoins du moment. Cela a engendré des modifications dans les arrangements entre autochtones et migrants. Les enquêtes de terrain dans le département de Tabou confirment cela. Dans les débuts des années 80 jusqu'à l'éclatement du conflit foncier opposant les Kroumen aux Burkinabé, les Kroumen ont vendu des terres aux migrants.

La vente a lieu entre les détenteurs coutumiers, c'est-à-dire les Kroumen et les migrants. Le chef de Ouesseké, Toto Tougbayou estime que : « *La vente des terres se conclue entre un fils du village et un immigrant dans le village ou venu d'ailleurs (...), c'est vraiment les raisons d'ordre économique et sociale qui provoquent ou poussent les gens à vendre les terres* »<sup>7</sup>. Il convient de retenir que ce sont les conditions financières et sociales parfois dégradantes qui ont été à la base de la commercialisation des terres ou des plantations dans la région. À côté des problèmes des autochtones, des migrants eux-mêmes proposent de l'argent pour avoir des terres. Les premiers migrants qui se sont installés ont eu recours aux parents de leur village d'origine pour les aider à mettre en valeur les terres, qu'ils ont eu soit par des dons, soit par achat. Au bout de quelques années, les premiers ont conduit leurs parents auprès des tuteurs ou chez un autre autochtone kroumen pour faire une demande de portion de terre en proposant de l'argent.

Dans l'analyse des récits de migration, on constate, que l'achat des terres est fréquent avec les migrants qui arrivent dans la région pour s'installer comme planteur. Sur la question des prix des terres, il y a toute une kyrielle de prix en fonction des rapports sociaux et de la localité. Bamba Adama affirme « *j'ai acheté ma parcelle de 8 hectares avec Hiano Victor en 1989 à 180.000 mille francs* »<sup>8</sup>, en procédant par un simple calcul mathématique, on constate que l'hectare lui a été vendu à 30.000 mille francs. Siaka Sangaré avance pour sa part : « *j'ai eu en 8 hectares à 70.000 mille Francs avec mon tuteur. C'était en 1999* »<sup>9</sup>. Nana Alidou mentionne ceci « *j'ai acheté ma parcelle auprès d'un autochtone à 200000 mille francs*

---

<sup>7</sup> Toto Tougbayou, planteur, chef du village de Ouesseké, entretien réalisé à Ouesseké.

<sup>8</sup> Adama Bamba, planteur, adjoint au chef des Malinké, entretien réalisé Ouesseké.

<sup>9</sup> Siaka Sangaré, planteur, entretien réalisé à Ménéké.



*l'hectare à Iboké* »<sup>10</sup>. Toutes ces informations montrent clairement comment la rente foncière est devenue un bien commercial. Il y a aussi un arrangement qui s'installe entre le vendeur et l'acheteur. En revanche, on ne peut occulter qu'il y a malgré tout un acte de vente des lopins de terres entre les acteurs en présence. L'acte de vente atteste que la portion est désormais aux mains de l'acheteur.

La marchandisation des terres est une pratique très courante dans l'espace kroumen, elle a permis aux migrants d'avoir accès à la terre. Voyant une sorte de dépossession des terres par les migrants, d'autres formes d'accès à la terre sont inventées afin de permettre aux autochtones d'avoir une autorité sur les terres. Il s'agit bien des conventions ou partenariat.

### **2.3-l'accès à la terre par les systèmes de conventions**

Dans la région du Sud-Ouest, il y a plusieurs types de conventions ou de partenariats qui se sont institués au fil des ans. Parmi les conventions, on note le partenariat appelé communément « le planter/partager ». Avant l'éclatement de la crise meurtrière de 1999, cette convention avait déjà pris forme. Pour les chercheurs Jean Philippe Colin et François Ruf, le « planter/partager » a pris forme autour des années 90, mais elle se généralise après 1998, c'est-à-dire après l'adoption de la nouvelle loi foncière (Colin et Ruf, 2011 : 172). Cette forme de modalité d'accès à la terre par les migrants n'est pas systématique comme dans le cadre d'un don, d'une vente/achat de la terre. C'est une pratique selon laquelle, le Kroumen propriétaire de l'espace confie sa parcelle à un migrant en échange d'une partie de la terre cédée après sa mise en valeur véritable. Gouno Boubé donne une certaine compréhension intelligente à travers les propos :

*J'ai eu une portion de 3 hectare en acceptant le partenariat planter/partager. Monsieur Yahé Toto m'a confié 5 hectares de forêts que j'ai travaillé sur près de 6 ans seul. Le contrat dit que j'ai droit à 3 hectares puisque je devais tout faire et le propriétaire a droit à 2 hectares. Le partage s'est fait au moment où la plantation était sur le point d'entrer en production. C'est un champ d'hévéa.*<sup>11</sup>

Les enquêtes orales effectuées, montrent que le principe de fonctionnement est presque le même dans l'espace kroumen. Lorsque la terre est donnée à l'exploitant, l'esprit de la convention veut que la mise en valeur de la parcelle se fasse par l'exploitant (migrant). Il a en charge le défrichage, l'entretien de la plantation avant la production. Le partage intervient à la production. La cession d'une partie de la parcelle mise en valeur à son profit (migrant) est

---

<sup>10</sup> Alidou Nana, planteur, entretien réalisé à Ouéguiré.

<sup>11</sup> Gouno Boubé, planteur, entretien réalisé à Ouésséké .

en réalité le couronnement de son effort. Pour Toto Kapet que nous avons interrogé : « *le planter/partager est mieux que la vente. Les deux parties sont gagnantes.* »<sup>12</sup>. Ce type de convention fut instauré par les autochtones d'un commun accord entre les villages afin d'avoir un contrôle sur la rente foncière.

Outre le planter/partager, il y a la mise en gage des plantations ou la garantie. Par la garantie, certains sont devenus des planteurs dans la région. Elle consiste à donner l'exploitation de sa plantation à quelqu'un contre le versement d'une certaine somme pour résoudre un problème urgent. Voici la position de Ouattara et Coffi à ce niveau : « *D'abord pour des sommes souvent dérisoires, les planteurs peuvent céder pendant de longues années les fruits et les récoltes de leurs plantations à leur créancier. Le dernier est alors en droit de jouir de cette plantation jusqu'à concurrence du montant de sa créance* » (Ouattara et Coffi, 1989 : 260).

En prenant du recul pour mieux observer, on finit par conclure que, c'est une pratique difficilement avouée et déshonorante pour le propriétaire de la plantation. Ce sont les problèmes sociaux qui poussent les autochtones ou même des migrants à mettre en garantie leurs champs en s'adressant à un allogène ou allochtone qui dispose du pouvoir financier. Cependant, il faut nuancer nos propos, cette pratique est fréquente entre les migrants. Le fermage aussi est une pratique dans la région mais moins visible comme la garantie. Sarassoro donne une définition nette et l'esprit qui gouverne ce partenariat en ces termes : « *Dans ce type de convention, le détenteur coutumier met son terrain à la disposition de l'exploitant en retour ce dernier doit lui payer un loyer annuel qui peut varier entre 25000 et 30000 mille francs l'hectare* » (Sarassoro, 1989 : 207). Les donations, la marchandisation et les conventions sont les voies qui permettent d'avoir accès à la terre. Pour sécuriser les biens acquis, les migrants et les autochtones adoptent des formes de sécurisations foncières en fonction des enjeux du moment.

### **3-Les formes de sécurisation foncière en pays kroumen**

#### **3.1- les pratiques orales.**

À la différence des autres pratiques de sécurisation, les pratiques orales sont utilisées lors des donations des terres. L'acquisition des terres résulte de la relation du « tutorat » entre Kroumen et migrants (Burkinabé, Malien, Baoulé, Malinké) dans la société. La parole donnée dans la société africaine est très sacrée. La sacralité de la parole se caractérise par un acte. La

---

<sup>12</sup> Prosper Toto Kapet, planteur, président des jeunes, entretien réalisé à Ouésséké.

remise de la terre est sanctionnée par l'offrande d'une bouteille de boisson (gin ou rhum) pour la bénédiction de la terre avant sa mise en valeur.

La libation donne une certaine reconnaissance et surtout un caractère sécuritaire de la parcelle au sein de la famille. Il est très difficile pour les parents de remettre en cause la donation ou de vouloir procéder à un retrait pendant le vivant du donneur ou du chef de terre. La confiance est ici le socle de la sécurisation. N'guessan Kouamé note pour sa part que : « *l'acquisition d'une parcelle ne pourrait fait l'objet d'un contrat écrit, lequel pouvait être vu comme une atteinte à la confiance et à l'autorité du bienfaiteur* » (N'guessan, 2009 : 106). L'esprit de la sécurisation se perçoit clairement avec les paroles de Gnapo Léon :

*En pays krou, on respecte beaucoup la parole des chefs de terres parce qu'ils sont les détenteurs du pouvoir sur les terres. La libation également est sacrée dans la société africaine car les ancêtres sont témoins de ce qui a été dit. Toute la famille sait que c'est un parent qui a donné la parcelle, alors on s'aligne sur la décision. L'acquéreur est libre mais doit respecter les principes de la société kroumen*<sup>13</sup>

Ce qui importe ici c'est l'esprit du tutorat. Le tutorat dans sa forme est basé sur la confiance et le respect entre le tuteur et son protégé, c'est-à-dire le migrant. Si aucune contrainte ou exigence précise n'est établie signalons que le migrant a vis-à-vis de son tuteur, un devoir de reconnaissance qui s'exprime à travers les civilités de la vie quotidienne, par la remise de cadeaux après récolte, assistance dans les moments douloureux (décès, accident.). Cette dette morale de l'acquéreur dans le fond guide l'esprit du migrant de se mettre toujours sous la bonne grâce de l'autochtone ou de la famille afin de ne pas être victime d'expropriation de la terre.

### **3.2- Les pratiques écrites**

Lorsque la monétarisation des terres a été introduite dans l'espace kroumen, des formes de sécurisation ont fait surface. On est passé d'une sécurisation de la parcelle par « l'esprit du tutorat » aux pratiques écrites. La saturation foncière vient renforcer la pratique écrite. Les bouts de papiers écrits sont considérés comme « un reçu de vente » de la parcelle mise en valeur. Mariatou Koné et Jean-Pierre Chauveau dans un article soulignent la variété des « petits reçus » dans les zones forestières qui attestent la vente des terres (Koné et Chauveau, 2006). Nos investigations sur le terrain confirment qu'il existe plusieurs types de papiers écrits pendant ou après les acquisitions des terres. Sur la base des enquêtes de terrain, on constate qu'il y a plusieurs formes de papiers délivrés.

---

<sup>13</sup> Léon Gnepo, planteur, entretien réalisé à Gliké.

Il y a des papiers à caractère administratif : ces papiers sont faits généralement avec l'implication d'un agent de la mairie de Tabou, Grabo, béreby, soit dans une sous-préfecture. À côté de ces papiers administratifs, il y a les petits papiers écrits localement. Il s'agit des attestations de vente de parcelle, écrites et signées par les contractants et leurs témoins en présence des autorités villageoise.

Dans quelle mesure la pratique écrite pourrait être une forme de sécurisation des plantations ? Pour Philippe Lavigne Delville :

*Pour générer les rapports internes aux groupes sociaux locaux, dans des contextes d'évolution rapide des pratiques foncières, et plus encore dans une optique de rapport à l'écrit, l'écrit apparaît désormais à un certain nombre de niveaux comme un outil indispensable (Lavigne, 2002 : 6).*

C'est pour éviter les risques d'insécurité juridique permanente que les Kroumen et allogènes/allochtones font dorénavant un protocole d'accord écrit localement. Au cours de nos investigations, les papiers écrits que nous avons consultés présentent des corrections de lacunes avec le temps. Au début, on notait des insuffisances au sujet de la description des droits acquis par l'accédant et les droits du cédant sur l'espace dans les années 90. Mais de plus en plus les droits sont déterminés depuis 2000. Toutefois, les traces écrites viennent formaliser les transactions foncières. Ils le font pour se mettre à l'abri de toute sorte d'expropriation. La présence des témoins et leurs signatures donnent une valeur juridique pour la sécurisation des plantations en cas de contestation ou de retrait de la parcelle. L'accumulation de traces écrites, l'empilement de documents signés donnent une certaine garantie pour sécuriser les droits acquis. Les documents sont précieux pour les différents acteurs impliqués dans le jeu foncier. Sougbalou Pierre nous conforte dans notre réflexion à travers ces lignes qui suivent :

*Aujourd'hui, nous n'encourageons pas les uns et les autres à vendre la terre aux allogènes et allochtones. En revanche, si un homme doit donner portion de terre, qu'il le fasse par écrit. L'acquéreur doit exiger qu'un document écrit soit établi. En le faisant ainsi, les deux parties s'engagent mutuellement dans un processus de reconnaissance [...]. Cela permet d'éviter des querelles inutiles à la longue entre les familles [...]. Le papier écrit donne une garantie à l'acquéreur de ne pas se voir être exproprié plus tard.<sup>14</sup>*

Ces propos montrent clairement l'importance qu'accordent les acteurs à ces preuves écrites. Landji Kouamé quant à lui tranche en disant ceci :

---

<sup>14</sup> Pierre Sougbalou Kouadio, entretien réalisé à Ménéké.

*J'ai acheté la forêt avec mon tuteur. Je lui ai demandé qu'on fasse un papier écrit (...), ce papier pour moi montre que la terre m'a été vendue. Personne d'autre normalement ne doit venir me demander de quitter la parcelle, étant donné que le papier signé par lui et moi avec des témoins en présence est là. Ce papier me permet d'être sur la parcelle.*<sup>15</sup>

La conception que chacun se donne d'une manière générale est fonction de l'idéologie développée autour de la terre. Pour les autochtones kroumen la terre n'est pas un bien vendu définitivement. C'est plutôt un droit d'exploitation temporaire qui est cédé. Cette conception est contraire à celle des migrants. Le fait de payer en argent le bien (terre) matérialisé par un document écrit lui confère le droit d'exploitation et d'usage. Désormais la terre pour l'acquéreur devient un bien, un patrimoine individuel. Seul le document donné, signé et parfois légalisé dans les mairies sécurise en partie la terre mise en valeur en attendant d'avoir un certificat foncier.

### **3.3-les plantations, habitations : forme palpable de sécurisation**

L'installation des campements et la mise en valeur des terres sont de véritables formes de sécurisation des terres acquises par les migrants. Jean-Pierre Chauveau et ses collègues, croient que : « *dans les systèmes de cultures de la zone forestière, de spéculations arbustives (caféier et cacaoyer) qui, à la différence des cultures vivrières, occupent le sol pendant plusieurs décennies* » (Chauveau et al, 2006 : 4). Ils poursuivent en disant : « *la pérennisation de l'usage du sol par les cultures de cycle long (20 à 40 ans), l'enjeu économique autour de la maîtrise foncière, ont impulsé une mutation des régions foncières, avec une évolution vers une individualisation* » (Chauveau et al, 2006 : 12). La matérialisation spatiale par des cultures comme le cacao, le palmier à huile et l'hévéa depuis les années 90 sont une source de sécurisation des terres pour les migrants.

La pérennisation de l'usage du sol par des cultures de cycles longs (20 à 30) est une forme d'individualisation et de sécurisation de la terre. Cette forme de sécurisation foncière est contraire à la situation foncière dans le Sud et Sud-Est du pays. Le cas de Bonoua montre que la culture du manioc, de maïs, de l'ananas qui dure seulement qu'une année est une manière pour le peuple abouré de ne pas être dépossédé de leurs terres. Alors que le cas du Sud-Ouest en pays kroumen est inverse. Les cultures pérennes pratiquées sur les sols et l'installation des campements sont une forme de dépossession des terres kroumen. On tend progressivement vers une sédentarisation définitive des migrants et une colonisation des sols.

---

<sup>15</sup> Kouamé Landji, entretien réalisé à Ménéké.

Cette forme d'occupation et de sécurisation foncière amène Messanvi Foli à tirer la conclusion suivante :

*Dans les coutumes africaines deux éléments concourent pour déterminer la notion de l'occupation. D'abord le fait de marquer la présence d'un individu ou d'une collectivité sur un terrain, c'est-à-dire le fait de s'installer sur une terre et de la délimiter. Ensuite le fait de transformer fondamentalement la physionomie du terrain, c'est-à-dire la mise en valeur (Foli, 1982 : 254).*

Il est clair que la vision pour tout migrant dans cette partie de la Côte d'Ivoire est de matérialiser sa présence sur la parcelle que par sa mise en valeur définitive. Messanvi ne s'arrête pas là, il souligne « *la meilleure façon de montrer qu'on est propriétaire d'un terrain, c'est de montrer qu'on est le premier à le défricher* (Foli, 1982 : 255). Nous disons que l'occupation des sols par le cacao, l'hévéa, l'installation d'une habitation dans les plantations est un moyen d'acquiescer non seulement des droits sur les terres dans les coutumes africaines mais aussi marque une forme de sécurisation de la parcelle acquise pour une longue durée.

## CONCLUSION

L'étude montre le contexte général de la migration en direction du Sud-Ouest. La disponibilité des terres favorables aux cultures pérennes, l'ouverture de l'Ouest avec le projet de l'ARSO, la création des complexes agro-industriels sont les éléments catalyseurs des flux migratoires vers l'espace kroumen. Outre cela, le déclin des premiers fronts pionniers dans les années 1970-80, a poussé les migrants à se rendre massivement dans le nouveau front pionnier agricole de l'Ouest et du Sud-Ouest. Venus comme manœuvres dans la région, les allogènes et allochtones sont devenus des planteurs de cacao, hévéa grâce aux conventions foncières en vigueur en pays kroumen. Les stratégies d'accès à la terre se forment et s'adaptent en fonction des mutations sociales qui interviennent au fil des années et des lois foncières.

Pour éviter les conflits liés à la rente foncière et pour échapper aux retraits de terres, des formes de sécurisations (les papiers écrits localement, l'importance de la parole donnée, l'installation des campements.) sont adoptées par les migrants et autochtones kroumen. Du statut de manœuvre pendant les deux premières décennies de l'indépendance, plusieurs migrants se sont installés sur des terres qu'ils mettent en valeur. Ce nouveau statut donne un sentiment de déclassement économique et de dépossession des terres de l'autorité des

autochtones. Cette réalité pourrait expliquer les conflits fonciers opposant les nouvelles générations qui ignorent parfois l'esprit du tutorat.

## SOURCES ORALES

### Liste des informateurs

Numéro	Noms et Prénoms	Date et lieu de l'entretien	Profession et statut	Age
01	Belem Kassoum	15/08/2017 Ménéké	Planteur, chef des Burkinabé	75 ans
02	Glogba Gnepa E	10/09/2017 Gliké	Planteur, Chef de terre de Gliké	83 ans
03	Gnépa Léon	15/08/2017 Gliké	Planteur, vice-président des jeunes	41 ans
05	Gouné Boubé	15/08/2017 Ouesséké	planteur	42 ans
06	Kouadio Sougbalou P.	08/08/2017 Ménéké	Planteur, chef du village.	54 ans
07	Kouamé Kouamé Paul	08/08/2017 Ménéké	Planteur, notable du chef baoulé	57 ans
08	Landji Kouamé	10/09/2017 Gliké	Planteur, adjoint au chef des Baoulé	58 ans
09	Nana Alidou	20/08/2017 Oueguiré	Planteur	63 ans
10	Sangaré Siaka	08/08/2017 Ménéké	Planteur	52 ans
11	Toto Tougbayou	15/08/2017 Ouéséké	Planteur, chef du village de Ouéséké	54 ans

## BIBLIOGRAPHIE

Babo (Alfred), 2010, « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire », in *Alternative Sud*, vol 17, pp.95-118.

Behrence (Christine), 1974, *Les Kroumen de la côte occidentale d'Afrique*, Paris, CEGET et CNRS, 243p.

Borremans (Raymond), 2004, *Le grand dictionnaire encyclopédique de la Côte d'Ivoire*, Tome 6, Abidjan, N.E.A, 320p.

Brou (Kouadio) et Charbit (Yves), 1994, « La politique migratoire de la Côte d'Ivoire », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol 10, n°3, pp33-59.

Chauveau (Jean-Pierre), 2005, « Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière », in *Outre-Terre*, n°11, pp.247-264.

Chauveau (Jean-Pierre) et al, 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Royaume-Unis, Russell Press, 97p.

Colin (Jean-Philippe) et Ayouz (Mourad), 2005, *Emergence, enchâssement social et involution du marché foncier : Perspective ivoirienne*, Unité de recherche 095, n°12, Montpellier, 30p.

Colin (Jean-Philippe) et Ruf (François), 2011, « Une économie de plantation en devenir : l'essor des contrats de planter/partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire », in *Revue Tiers-Monde*, n°207, pp.169-187.

Colin (Jean-Philippe), 2005, « Le développement d'un marché foncier : une perspective ivoirienne », in *Afrique contemporaine*, n°213, pp.179-196.

Courtin (François) et al, 2004, « La crise ivoirienne et les migrants burkinabés : l'effet boomerang d'une migration internationale », in *Afrique Contemporaine*, n°236, pp11-27

Crinot (Lazare), 1989, « Le droit et l'accès à la terre en milieu rural », in *Revue du Centre Ivoirien de Recherches et d'Études Juridiques*, Abidjan, pp.193-204.

Foli (Missanvi), 1989, « L'accès à la terre par le contrat », in *Revue du Centre Ivoirien de Recherches et d'Études Juridiques*, Abidjan, pp.135-162.

Gaouli Bi (Anicet-Patrice), 2012, *Tutorat et conflits fonciers ruraux dans l'ouest ivoirien : le cas de Fengolo dans la sous-préfecture de Duekoué*, Dakar, Codesria, n°16, 44p.

Gonnin (Gilbert), Allou (Kouamé René), 2006, Côte d'Ivoire : Les premiers habitants, Abidjan, Les Éditions du Cerap, 122p.

Ibo (Guéhi Jonas), 2006, *Retraits de terres par les « jeunes autochtones » sur les anciens fronts pionniers de Côte d'Ivoire : expression d'une crise de transition intergénérationnelle*, colloque international, Montpellier, 21p.



Kaboré (Adama), 2015, *Migrations, mise en valeur agricole et accès à la terre dans le département de Tabou (1963-1999)*, Mémoire d'Histoire, Université Felix Houphouët Boigny, 160p.

Koné (Mariatou), 2006, « Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Breguhé », Communication au colloque sur *Les frontières de la question foncière*, Montpellier, 27p.

Kouadio (Boniface. Komena), 2014, « Recomposition de l'espace Tai et gouvernance du parc national dans un contexte de crise (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) », in *Ethique et Economique*, n°11, pp.127-144.

Lavigne (Delville-Philippe), 1999, *Comment articuler législation nationale et droit fonciers locaux : expérience en Afrique de l'ouest francophone*, Paris, IIED, 31p.

N'guessan (Kouamé), 2009, « Les étrangers dans l'arène socio-foncière de Bonoua (Côte d'Ivoire) », in *Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas de la Côte d'Ivoire*, (dir) Yéo Souleymane, Paris, Karthala, pp.103-125.

OUATTARA (Niho) et COFFI (Jean-Paul), 1989, « Vue générale sur les conflits fonciers de quelques régions de la Côte d'Ivoire », in *Revue du Centre Ivoirien de Recherches et d'Études Juridiques*, Abidjan, pp.245-265.

Sarassoro (Hyacinthe), 1989, « L'accès à la terre par le contrat », in *Revue du Centre Ivoirien de Recherches et d'Études Juridiques*, Abidjan, pp.93-109.

Schwartz (Alfred), 1974, *Les Krou de Côte d'Ivoire*, Abidjan, Orstom, 14 p.

Schwartz (Alfred), 1980, « Quelques repères dans l'histoire des Kroumen », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 67, n°246/247, pp.151-155.

Schwartz (Alfred), 1982, « Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire : l'exemple de l'opération San-Pedro », in *Enjeux fonciers en Afrique noire* (dir) LE BRIS, Paris, Karthala, pp.293-308.

Schwartz (Alfred), 2000, « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè à la lumière de l'institution kroumen », in *Afrique Contemporaine*, n°183, pp56-66.

Soro (Debegnou Marcelline) et Colin (Jean-Philippe), 2008, « Marchandisation, individualisation et gestion intra-familiale des droits sur la terre en basse Côte d'Ivoire », in *Économie rurale*, n°303-305, pp.154-168.

Yaya (D'alepé – Hubert), 2001, « Aux origines des conflits fonciers en Côte d'Ivoire : Le cas des palmeraies », in *Kasa Bya Kasa*, n°2, pp.85-116.